

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 21 mai 2024

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**
Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Patrick Ruiz**
Excusé : **M. Mebarek Guerroumi**

Le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U14 D2

⚽ Poule A

BEZIERS FC 21/FC 3MTKD 21

Du 26 mai 2024

Est avancée au 22 mai 2024

(Accord des clubs)

PLAY-OFFS

La Commission remercie les clubs S.C. ST THIBERIEN et A.S. MIREVALAISE qui avaient fait acte de candidatures pour l'organisation des play-offs, lesquelles n'ont pas été retenues.

La Commission remercie les clubs F.C. SUSSARGUES, U.S. BEZIERS et O. DE ST ANDRE qui accueilleront les play-offs les 1^{er}, 8 et 9 juin 2024.

Samedi 1^{er} juin 2024

Club organisateur : F.C. SUSSARGUES : Complexe Sportif Jules Rimet – terrains synthétiques

Demi-finale U15 D3 : 1^{er} de la poule A contre 1^{er} de la poule C – match à 14h – stade Jules Rimet 1

Demi-finale U15 D3 : 1^{er} de la poule B contre 1^{er} de la poule D – match à 16h – stade Jules Rimet 1

Demi-finale U17 D3 : 1^{er} de la poule B contre 1^{er} de la poule C – match à 16h30 – stade Jules Rimet 2

Finale U18 F A 8 : match à 18h30 – stade Jules Rimet 1

Durée pour chaque rencontre :

U15 : 80 minutes

U17 : 90 minutes

U18 F A 8 : 80 minutes

Séance des tirs au but en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire.

Samedi 8 juin 2024

Club organisateur U.S. BEZIERS : terrains Gayonne

Finale U15 D3 – match à 10h – stade Gayonne synthétique
Finale U14 D2 – match à 14h30 – stade Gayonne synthétique
Finale U15 D2 – match à 11h – stade Gayonne honneur
Finale U15 D1 – match à 15h30 – stade Gayonne honneur

Durée pour chaque rencontre : 80 minutes

Séance des tirs au but en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire.

Dimanche 9 juin 2024

Club organisateur O. DE ST ANDRE : Stade Sangonis synthétique

Seniors Féminines A 8 D2 – match à 10h30
Finale U17 D3 : vainqueur du play-off du 1^{er} juin contre le 1^{er} de la poule A – match à 14h
Finale U17 D1 – match à 16h30

Durée pour chaque rencontre : 90 minutes

Séance des tirs au but en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire.

Prochaine réunion le 28 mai 2024 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire,
Patrick Ruiz